

**RAPPORT DE LA COMMISSION
COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES
PERSONNES HANDICAPEES**

Janvier 2023

Présentation en conseil municipal le 14 février 2023

SOMMAIRE

1. DONNEES GENERALES.....	2
1.1 Informations administratives sur la Commune	
1.2 La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées	
2. ACTIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION.....	4
2.1 Mise aux normes des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public (Ad'AP).....	4
2.1.1 Bilan des travaux effectués depuis l'année 2016	
2.1.2 Travaux planifiés	
2.2 Etat de l'accessibilité des transports collectifs et de la voirie (PAVE).....	7
2.2.1 Accessibilité des transports collectifs (TISSEO) sur la commune	
2.2.2 Etat d'accessibilité de la Voirie (PAVE)	
3. ACTIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE LA CHARTE VILLE – HANDICAP.....	8
4. GOUVERNANCE, COORDINATION ET CONSEIL/EXPERTISE.....	8
5. L'ESPACE RESSOURCE HANDICAP.....	9
 Annexes :	
1. Extrait du registre de délibération du Conseil Municipal 17/07/2020 - délégués à la commission communale d'accessibilité.....	12
2. Récapitulatif des Fiches Actions de la charte Ville et Handicap.....	13

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment en son article 46, impose aux communes de plus de 5 000 habitants la mise en place d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et de personnes handicapées.

Ses missions sont en particulier d'établir un bilan de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, l'élaboration de propositions de nature à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées et le recensement de l'offre de logements accessibles.

Elle établit un rapport annuel qui doit être présenté en conseil municipal et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

1. DONNEES GENERALES

1.1 Informations administratives sur la Commune

Mairie de Tournefeuille
Place de l'Hôtel de Ville
31 170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05.62.13.21.21 / Fax : 05.62.13.21.00

Maire : M. FOUCHIER Dominique

Adjointe au Maire déléguée à la solidarité : Mme RIEU Maryline

Nombre d'habitants : 27 300 habitants

Superficie totale du territoire : 1807 hectares

Nombre de km voiries : 170 km

1.2 La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées

Le 12 juillet 2007, le Conseil Municipal de la ville de Tournefeuille a décidé la création d'un groupe de réflexion au niveau de la commune, associant élus et représentants des personnes handicapées.

Ce groupe de travail s'est ensuite transformé en Commission Communale consultative pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH)

Composition de la commission :

La CCAPH comprend :

- le Maire de Tournefeuille
- 9 membres du conseil municipal désignés par délibération pour représenter la commune
- des représentants d'associations intervenant dans le champ du handicap
- des techniciens des services municipaux

Sa composition n'est pas limitative et peut être élargie à d'autres participants.

Ainsi par exemple, des personnes qualifiées et des personnes porteuses de handicaps divers sont régulièrement associées aux travaux de la commission.

Mission :

La CCAPH a pour objet :

- d'établir un diagnostic sur l'état d'accessibilité de l'existant en matière d'espaces publics et de services publics,
- de proposer un programme d'actions visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes porteuses d'un handicap,
- d'apporter des réponses aux problèmes posés par le handicap, de quelque nature qu'il soit, au sein de la Ville.

Dans le cadre de sa mission, la commission a travaillé à la rédaction d'une charte communale déclinant des objectifs issus d'un diagnostic partagé, réalisé lors de séances de travail thématiques, par laquelle la Ville de Tournefeuille souhaite renforcer son engagement en faveur des personnes porteuses de handicap.

Le 23 juin 2009, la Ville a affirmé sa volonté d'agir pour une meilleure intégration des personnes handicapées en signant avec 8 associations représentatives la charte « Ville-Handicap ».

Cette charte vise à promouvoir l'accessibilité dans la cité de toutes les personnes handicapées afin de favoriser leur autonomie et leur permettre une participation effective à la vie sociale.

Neuf domaines d'intervention ont ainsi été définis, pour chacun desquels des objectifs précis ont été déclinés :

- la mobilité et les transports,
- l'accès aux lieux publics,
- l'enfance et l'éducation,
- les sports et la culture,
- le logement,
- l'information, la communication et l'accompagnement,
- la formation des personnels municipaux,
- l'emploi
- la vie à domicile

Organisation :

La charte « Ville-Handicap » constitue un document cadre qui est alimenté en continu par des fiches-actions décrivant les projets à mettre en œuvre, proposés par la commission ou initiés dans le cadre de l'activité des services municipaux.

La commission se réunit environ 3 fois par an en séances plénières, lors desquelles des groupes de travail autour de projets particuliers peuvent être constitués.

Ces groupes sont amenés à se réunir autant que de besoin pour mener à bien les projets retenus.

2. ACTIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION

Ce chapitre porte sur les actions entreprises depuis 2016 pour favoriser l'accès et la mobilité des personnes en situation de handicap sur la commune.

2.1 Mise aux normes des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public (Ad'Ap)

Pour rappel, selon la loi de 2005 : « *Les établissements ouverts au public doivent être accessibles aux personnes handicapées* ».

Les normes d'accessibilité doivent permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

Les conditions d'accès doivent être les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité doivent être inscrits à un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

Sur la commune, le choix a été fait de s'engager sur une mise en accessibilité sur 6 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2021.

La commune comprend 108 sites concernés se répartissant en deux groupes : les établissements recevant du public (ERP), qui sont des bâtiments, et les installations ouvertes au public (IOP), qui sont des lieux de type aires de jeux, squares ou cimetières.

Il a été prévu une inscription budgétaire de 200 000 € par an sur 6 ans.

Le budget pourrait être revu à la hausse si nécessaire, mais dans l'ensemble, la commune est déjà bien accessible.

Concernant l'ordre d'exécution des travaux, si des doutes ou des questions se posent quant à la destination et à l'utilité du local, les interventions le concernant sont positionnées plutôt sur la fin de la période.

Certains travaux ont été réalisés plus vite que prévu mais de légers retards ont été pris globalement sur l'engagement initial :

Les études lancées sur la plupart des équipements ont pris du temps.

Quelques difficultés sont rencontrées.

Par exemple, le besoin de devoir faire appel à de la main d'œuvre ou à des entreprises extérieures peut retarder les travaux (choix d'un maître d'œuvre, délais administratifs liés à la passation de marché public, appel d'offre infructueux...)

De plus, certains choix contradictoires doivent être décidés : diminuer le nombre total de sanitaires pour les sportifs afin de créer un WC accessible PMR dans les vestiaires alors qu'il en existe déjà un pour le public ? Ou créer un éclairage des aires de jeux pour les personnes mal voyantes, qui n'existe pas pour personnes voyantes afin de ne pas attirer un public non souhaité la nuit ?

Cependant, rappelons que la commune a souhaité s'impliquer pleinement dans un calendrier « court » comparé à certaines autres villes qui ont déposé un dossier sur 9 ans et que les travaux et les achats liés à l'accessibilité sont engagés.

2.1.1 Bilan des travaux effectués depuis l'année 2016

- **Les ERP terminés avec attestation d'accessibilité de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie**

- ECOLE ELEMENTAIRE PABLO PICASSO.
- ECOLE ELEMENTAIRE PETIT TRAIN.
- ECOLE MATERNELLE CRAYONS DE COULEUR.
- ECOLE MATERNELLE PETIT TRAIN.
- GYMNASSE LABRITRIE + VESTIAIRE.
- GYMNASSE LEONARD DE VINCI.
- MAISON DES ARTS MARTIAUX DOJO 1.
- RESIDENCE CEVENNES.
- RESTAURANT SCOLAIRE DU PETIT TRAIN.
- RESTAURANT SCOLAIRE MIRABEAU.
- SALLE DE GYMNASSTIQUE DE LA RAMEE.
- CLSH MOULIN A VENT.
- COURT COUVERT TENNIS N°2.
- ECOLE DU CHATEAU CENTRE DE LOISIRS.
- ECOLE DU CHATEAU MATERNELLE.
- ECOLE DU CHATEAU PRIMAIRE.
- ECOLE MATERNELLE MOULIN A VENT.

- GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE BAT A GEORGE LAPIERRE.
- GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE BAT B GEORGE LAPIERRE.
- GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE BAT A GEORGE LAPIERRE.
- GROUPE SCOLAIRE PETIT CHENE BAT B GEORGE LAPIERRE.
- GYMNASSE DU CHATEAU.
- GYMNASSE MOULIN A VENT.
- L'ESCALE.
- RESIDENCE D'OC.
- RESTAURANT SCOLAIRE DU CHATEAU.
- RESTAURANT SCOLAIRE GEORGE LAPIERRE
- RESTAURANT SCOLAIRE MOULIN A VENT.
- SALLE JEAN GAY.
- CCAS
- MAISONS DES ASSOCIATIONS
- ALT AMICALE LAIQUE

- **Les ERP terminés avec attestation d'accessibilité ERP 5ième catégorie.**

- BOULODROMES.
- CLUB HOUSE FOOT, 15 ALLEES DES SPORTS.
- CLUB HOUSE TENNIS.
- CRECHE FAMILIALE PETIT POUCKET.
- CRECHE GRAINE DE LUTIN QUEFETS.
- CRECHE ILE AUX BAMBINS.
- EGLISE ST PIERRE.
- LE QUAI MAISON DES JEUNES.
- MAIRIE ANNEXE.
- MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT.
- MAISON DE QUARTIER LA PADERNE + LUDOTHEQUE.
- MAISON DE QUARTIER PAHIN.

- MAISON DE QUARTIER QUEFETS.
- MAISON DE L'EMPLOI.
- POLICE MUNICIPALE.
- SERVICES TECHNIQUES.
- TENNIS N°1.
- VESTIAIRES ECOLE FOOT.
- SERVICE JEUNESSE- ARCHIPEL
- HOTEL DE VILLE

Les travaux concernant les équipements municipaux avancent comme prévu dans l'Ad'Ap.

52 Etablissements Recevant du Public (ERP) sont terminés (en Novembre 2020)

Une boucle magnétique a été mise en place à l'accueil mairie depuis 2019, appareil pour faciliter la communication avec les personnes sourdes ou malentendantes appareillées.

2.1.2 Travaux en prévision

- Ascenseurs de l'Ecole de Musique et du Gymnase Jean Gay.

2.1.3 Travaux en étude

- Ancien logement : Local des élus de l'opposition (Projet nouveau bâtiment),
- Dojo 2
- ALGECO Club Athlétisme Labitrie : projet de complexe sportif Labitrie.

2.2 Etat de l'accessibilité des transports collectifs et de la voirie (PAVE)

2.2.1 Accessibilité des transports collectifs (TISSEO) sur la commune

Aujourd'hui nous dénombrons 5 lignes de bus sur la ville de Tournefeuille :

- La ligne 21 (Tournefeuille/Colomiers gare et Air/bus)
- La ligne 48 (Tournefeuille Lycée/ Basso- Cambo)
- La ligne 63 (Tournefeuille Lycée / Compans Caffarelli)
- La ligne 67 (Tournefeuille par Marquisat/Plaisance du Touch/Monestié)
- La ligne Linéo 3 (métro Arènes/tournefeuille/Plaisance du Touch)

Toutes ses lignes sont à présent accessibles.

2.2.2 Etat d'accessibilité de la Voirie (PAVE)

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) dépend depuis janvier 2009 de Toulouse Métropole.

La ville de Tournefeuille travaille en collaboration avec les services de la Métropole pour identifier les points à améliorer en termes d'accessibilité sur le territoire.

3. ACTIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE LA CHARTE VILLE -HANDICAP

Onze ans après la signature de la "charte Ville-Handicap" avec divers représentants associatifs, la place de la personne en situation de handicap au sein de la commune reste une préoccupation majeure de la municipalité de Tournefeuille. A partir d'un diagnostic partagé, il s'agit de promouvoir l'accessibilité dans la cité de toutes les personnes handicapées afin de favoriser leur autonomie et leur permettre une participation effective à la vie sociale.

A cet effet, des acteurs institutionnels ou associatifs, ainsi que des personnes porteuses de différents types de handicap, sont régulièrement invités à participer aux réunions de la CCAPH. Des actions pertinentes répondant à des besoins identifiés peuvent ainsi être proposées et mises en place. Elles font alors l'objet de fiches-actions annexées à la charte, qui viennent la faire vivre.

Un espace ressource dédié au handicap a, en outre, été créé au sein d'une maison de quartier avec agrément de centre social ouverte en 2015. Plusieurs associations y tiennent des permanences.

Chaque année, la commission se réunit deux à trois fois pour faire en particulier le point sur les projets en cours :

- l'Ad'AP
- la création de logements partagés adaptés pour des personnes en situation de handicap au sein d'un futur programme immobilier, ouvert début 2020.
- l'organisation des actions de la charte Ville et Handicap sur la commune, les actions « Villes pour Tous »
- le fonctionnement et l'activité de l'Espace Ressource Handicap.

4. GOUVERNANCE, COORDINATION ET CONSEIL/EXPERTISE

Les huit associations signataires de la charte Ville-Handicap sont partenaires de la CCAPH. L'adjointe au Maire déléguée à la solidarité préside la commission en l'absence du Maire.

La conseillère en Economie Sociale et Familiale en charge de l'Espace Ressource Handicap anime la CCAPH.

Des représentants des services municipaux et d'autres organismes sont associés ponctuellement aux travaux de la commission ou invités aux réunions en fonction des thèmes abordés. Exemples : association d'aide à domicile spécialisée dans le domaine du handicap, association porteuse de projets en direction des familles concernées, association de sport adapté, ...

Les associations partenaires de la CCAPH, ainsi que les personnes invitées ponctuellement aux réunions de la commission, témoignent des difficultés rencontrées et émettent des propositions de résolution des problèmes. Le handicap mental et le handicap psychique, non visibles, sont de plus en plus pris en compte (problèmes de repérage, de compréhension de la signalétique...).

Un point sur les documents d'état des lieux de l'accessibilité aux espaces et bâtiments publics est présenté à la CCAPH par les services techniques municipaux et par les professionnels ayant réalisé le diagnostic.

5. L'ESPACE RESSOURCE HANDICAP

Le travail de réflexion qui a été mené avec les associations œuvrant dans le champ du handicap (certaines de ces associations faisant partie de la CCAPH) a mis en évidence certaines difficultés :

- Le diagnostic parfois tardif du handicap, souvent décelé lors de la scolarisation,
- Le déficit de lieux de rencontre et d'accompagnement des familles ayant à composer avec le handicap,
- Le manque de formation des personnels à l'accueil du public en situation de handicap, enfant ou adulte,
- La dispersion des organismes et dispositifs d'aide et le « parcours du combattant » des familles, malgré l'existence des MDPH, pour y accéder,
- La difficulté, pour les personnes en situation de handicap à exprimer leurs attentes et leurs besoins, à les faire entendre et à les faire prendre en considération, à différents niveaux.

Ces constats ont été à l'origine du projet de l'Espace Ressource handicap qui a ouvert au sein de la maison de Quartier de Quéfets en janvier 2015.

L'animation de ce lieu dédié au handicap marque une des spécificités de la Maison de Quartier, comme l'Espace Parentalité, labellisé « Maison pour les Familles », caractérise celle la Paderne.

Une richesse du projet porte sur le fait que l'Espace Ressource, de par son positionnement au sein de la Maison de Quartier, est facilitateur pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. C'est à la fois un lieu ouvert au public, proposant de « faire ensemble », avec les autres (en dehors de l'environnement proche et connu), de prendre des initiatives, tout en étant dans un cadre sécurisant.

Un personnel spécialisé est chargé de développer un projet de fonctionnement de cet espace en lien avec les associations intervenant dans le champ du handicap et le public concerné. Il a également un rôle facilitateur pouvant accompagner les familles dans leurs prises de contact.

Ces objectifs ont été fixés à partir des constats réalisés :

- Accompagner les personnes en situation de handicap, les familles et les professionnels concernés.
- Favoriser l'inclusion de chaque citoyen (en cohérence avec la Maison de Quartier de Quéfets en tant que centre social).
- Offrir un espace ressource dans le champ du handicap en direction de tous les publics.

Certaines associations signataires de la Charte Ville-Handicap ou associées à la CCAPH ont rapidement souhaité contribuer plus avant à ce nouveau lieu et ont été force de propositions pour contribuer à ce qu'il devienne un lieu ressource pour les personnes en situation de handicap et leur famille.

Trois associations y tiennent permanences selon un planning établi : l'UNAFAM, l'AGAPEI et l'APEDYS.

D'autres associations empruntent les locaux de l'espace ressource afin d'organiser des rencontres avec leurs adhérents (Sésame autisme, REACT, LADAPT, Auxiliaire des aveugles)

D'autres actions sont réalisées avec les associations, soit de manière ponctuelle, soit de façon plus récurrente (accueil de l'association Tom Enfant Phare, inscription du Gem'Activ dans le cadre d'évènements, organisation de la semaine Handi'Cap Vivre Ensemble...).

Ces associations profitent des ateliers habituels proposés à la maison de quartier pour proposer à leurs usagers des activités de loisirs. Plusieurs projets ponctuels en mixité entre les adhérents de ces associations et les adhérents des maisons de quartier sont mis en place chaque année (atelier cuisine, peinture, création d'exposition...)

L'objectif est d'approfondir le partenariat en impliquant au mieux les structures fréquentant l'Espace Ressource Handicap, les habitants et l'environnement territorial et institutionnel (Conseil départemental, dont la Maison des Solidarités et la Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Sur 2022 trois projets ont été travaillé plus particulièrement:

- ❖ Semaine « Tournefeuille s'engage pour l'autisme »
 - ❖ Journée découverte et initiation de la Langue des signes Française
 - ❖ Le format « Rencontre Villes et Handicap » sur une quinzaine de jours évolue au format « Villes pour Tous » qui se déroule tout au long de l'année sur la Métropole.
- Des événements ordinaires toute l'année accessibles et inclusifs, pour que personne ne soit oublié,
 - Des actions de sensibilisation aux handicaps,
 - Un rayonnement sur toute la métropole.

Objectifs:

- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap tout au long de l'année
- Faire de Villes pour Tous une marque qui parle à tout le monde
- Devenir un repère pour que les personnes en situation de handicap sachent qu'elles peuvent se déplacer sur les événements en toute confiance
- Développer la marque sur le territoire de Toulouse Métropole
- Favoriser l'accessibilité d'événements existants avant de créer de nouveaux événements
- Rendre toutes les programmations événementielles du territoire métropolitain accessibles
- Impliquer les 37 communes Toulouse Métropole dans le cadre du partenariat Villes pour Tous

Soutiens financiers :

L'Espace Ressource Handicap, porté et financé majoritairement par la commune est accompagné par la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre de l'agrément du projet global du centre social qui l'héberge, mais aussi spécifiquement dans le cadre du « Fonds Public et Territoires ».

En conclusion la commune de Tournefeuille met en œuvre son programme d'Ad'Ap visant à rendre la ville et ses équipements plus accessibles aux personnes handicapées. Les mises en accessibilité des bâtiments s'est terminée selon le programme en 2022. Le travail avec les membres de la Commission communale d'accessibilité évolue et se construit chaque année selon les nouvelles idées.

Annexe 1 : Extrait du registre de délibération du Conseil Municipal 17/07/2020 - délégués à la commission communale d'accessibilité

REPUBLIQUE FRANÇAISE - LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE	
<p>N° DEL20-069</p> <p>5.3</p> <p>Département de la Haute-Garonne</p> <p>Arrondissement de TOULOUSE</p> <p>CANTON de TOURNEFEUILLE</p> <p>COMMUNE DE TOURNEFEUILLE</p> <p>OBJET :</p> <p>Commission communale d'accessibilité aux handicapés : désignation des délégués</p> <p>Convocation du : 10 07 2020</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 35</p> <p>Conseillers présents : 31</p> <p>Conformément à l'art. 58 de la loi du 05 avril 1884, un extrait du procès verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le</p> <p>AFFICHE EN MAIRIE DU 22/07/20 AU 22/09/20</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de TOURNEFEUILLE Séance du 17 JUILLET 2020 à 16 heures</p> <p>L'an deux mil vingt, le dix-sept juillet à seize heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.</p> <p>Étaient présents ou représentés : MM. Mmes: Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne BURVALE, Patrick CHARTIER, Stéphanie ERACES, Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Corinne GINER, Daniel FOURMY, Jean-Pascal GUILLEMET, Mathieu BOURGASSER, Edith BIBER, Fabien KALCK, Claude PUYSEGUER, Elisabeth HUSSON-BARNIER, Laurent SOULIE, Maëhde TOLSAN, Larbi MORCHID, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Elisabeth LECUYER, Frédéric DRILLAC, Stéphane MERIODEAU, Nadine STOLL.</p> <p>Absents ayant donné pouvoir : Alain PAUL, ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN Aurora DUFAUD ayant donné pouvoir à Patrick CHARTIER Sophie VALCKE ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE Laurence STASKIEWICZ ayant donné pouvoir à Murielle THOMAS</p> <p>Étaient absents et excusés : /</p> <p>Secrétaire : Isabelle MEIFFREN</p> <p>Monsieur le MAIRE indique à l'Assemblée qu'il convient de désigner les délégués à la commission communale d'accessibilité aux handicapés. Il énumère les noms des élus qui proposent leur candidature :</p> <p>Isabelle MEIFFREN Murielle THOMAS Jean DINIS Maryline RIEU Bernard BENSOUSSAN Rachida LUCAZEAU Bruno LOMBARDO Elisabeth HUSSON-BARNIER Mathieu BOURGASSER</p> <p>Le Conseil Municipal accepte (selon les résultats du vote ci-dessous) ces propositions de délégation aux élus énumérés plus haut, qui l'acceptent, comme délégués à la commission communale d'accessibilité aux handicapés.</p> <p>Résultat du vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 9 (Mmes et MM. SOULIE, TOLSAN, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, DRILLAC, MERIODEAU, STOLL) Non participation au vote : 0</p> <p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.</p> <div style="text-align: right;">  MAIRIE DE TOURNEFEUILLE Dominique FOUCHIER </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Actes de réception en préfecture 03124340007-20200717-DEL20-069-DE Date de télétransmission : 22/07/2020 Date de réception préfecture : 22/07/2020</p> </div>

Annexe 2 : Récapitulatif des Fiches Actions toujours en cours 2022

TITRE	THEME	CONTENU
Ateliers et sorties	Accueil Sensibilisation Accompagnement Inclusion	Ateliers et sorties intégrés à la programmation des Maisons de Quartier et pour lesquelles une attention particulière est portée dans la réalisation pour une adaptation (accompagnement, transports adaptés, co-animation,...).
Accompagnement des parents au projet de vie de l'Enfant	Inclusion	Mise en place d'un protocole d'accueil qui permette l'adaptation du service enfance/jeunesse par le biais de réunions menées bien en amont de l'action sur laquelle l'enfant sera inscrit. Réunions entre les parents et/ou le personnel concerné du service enfance/jeunesse et/ou l'ERH et/ou l'association intermédiaire qui embauche l'auxiliaire de vie.
Développement de l'Espace Ressource Handicap	Accueil Sensibilisation Accompagnement Inclusion	ACCUEIL au sein d'un lieu dédié aux handicaps Actions de SENSIBILISATION et réalisation de fiches actions ACCOMPAGNEMENT(S) des associations qui œuvrent dans le champ du handicap, des publics touchés par le handicap et des professionnels. INCLUSION des personnes en situation de handicap
Sensibilisation des publics par le biais de l'art	Sensibilisation	Programmation d'événements artistiques, rencontres d'artistes...
Convention de partenariat	Accueil Accompagnement	Permanences, ateliers informatiques, groupe de parole
Mise en conformité des Etablissements municipaux Recevant du Public (ERP)	Accessibilité	Travaux permettant la mise en conformité des locaux municipaux accueillants du public dans le cadre de la loi AD'AP
Accueil adapté en Ludothèque	Accueil Inclusion Enfance	Accueil ponctuel des enfants de l'association CERESA et des professionnels de l'association

Labellisation « ici Ensemble » sur le thème du handicap	Accueil Formation inclusion	La fédération Leo Lagrange a réalisé un travail de réflexion sur les thèmes des discriminations dont le handicap pour l'obtention du label « ici ensemble ». Formation du personnel et action de sensibilisation des enfants
Suivi des plannings des enfants de l'ULIS	Accueil inclusion	Apporter un cadre rassurant aux enfants de l'ulis pour qu'ils participent aux activités ALAE pendant les vacances. Chaque enfant réfléchi à son planning et le formalise avec la direction
Evènement « Ville pour Tous »	Accueil Sensibilisation Formation inclusion	Projet commun avec les associations connues de l'ERH, les habitants, les partenaires pour mener une semaine d'actions de sensibilisation et faire connaître les acteurs.
Marche balade mixte voyant/non voyant	Sensibilisation inclusion	En partenariat avec l'association Auxiliaires des aveugles. Atelier mis en place en octobre 2020 de marche en mixité, apprentissage des habitants sur le guidage des personnes non voyantes
Accueil de stagiaire en situation de handicap	Accueil Inclusion sensibilisation	Mise en place d'un protocole d'accueil qui permette l'adaptation pour accueillir en stage et accompagner des étudiants en situation de handicap.
Mise en place dispositif ACCEO	Accueil Inclusion Formation	Mise en place d'un logiciel d'accueil téléphonique pour l'accessibilité des personnes sourdes ou malentendante
TOURNEFEUILLE S'engage pour l'autisme	Inclusion Sensibilisation	Projet communal avec association parents d'élèves, écoles, service enfance jeunesse.... de sensibilisation

